

Bruxelles, le 21 mai 2021
(OR. en)

8569/21

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0245(NLE)**

**ATO 32
CADREFIN 231**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. Cion:	10226/18
Objet:	Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL instituant un instrument européen relatif à la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire complétant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale, sur la base du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et abrogeant le règlement (Euratom) n° 237/2014. - Adoption

1. Le 14 juin 2018, la Commission a présenté au Conseil une proposition de règlement du Conseil instituant un instrument européen relatif à la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire complétant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale, sur la base du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et abrogeant le règlement (Euratom) n°237/2014.
2. Le groupe "Questions atomiques" a examiné la proposition et est parvenu à un accord provisoire à son niveau à la suite d'une consultation écrite informelle qui s'est achevée le 3 novembre 2020 et dans le cadre de laquelle aucune délégation n'a soulevé d'objections.

3. Lors de sa réunion extraordinaire tenue du 17 au 21 juillet 2020, le Conseil européen a adopté des conclusions qui portent également sur les recettes du CFP 2021-2027¹, y compris sur le budget prévu pour ce programme.
4. Le Parlement européen a été consulté en juillet 2018 et a rendu son avis le 17 janvier 2019.
5. Le 2 décembre 2020, le Comité des représentants permanents a confirmé son accord sur le texte dudit règlement du Conseil, tel qu'il figure dans le document ST 13390/20.
6. À la suite de l'accord horizontal sur le CFP, le texte a été aligné sur les nouvelles dispositions du CFP et a fait l'objet d'une mise au point par les juristes-linguistes, qui figure dans le document ST 12568/20.
7. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à:
 - approuver le projet de texte final du règlement du Conseil instituant un instrument européen relatif à la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire complétant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale, sur la base du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et abrogeant le règlement (Euratom) n°237/2014, qui figure dans le document ST 12568/20.
 - suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, le règlement du Conseil figurant dans le document ST 12568/20.

¹ EUCO 10/20